

L'ÉCOLE: UN ENJEU D'ÉGALITÉ TERRITORIALE ?

ACTES DU SÉMINAIRE ENS-IAU DU 11 DÉCEMBRE 2015
SUR LES QUESTIONS URBAINES



AVRIL 2016

30.16.02



www.lau-idf.fr



L'ÉCOLE : UN ENJEU D'ÉGALITÉ TERRITORIALE ?

ACTES DU SÉMINAIRE ENS-IAU DU 11 DÉCEMBRE 2015
SUR LES QUESTIONS URBAINES
CYCLE 2015 / 2016

Avril 2016

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie Mancret-Taylor

Étude réalisée par Agnès Bastin et Sonia Dinh pour l'ENS et par Corinne De Berny et Brigitte Guigou pour l'IAU îdF
Avec la collaboration de Gérard Lacoste
N° d'ordonnement : 30.16.02

Crédit photo de couverture : Caroline DOUTRE (IAU îdF)

L'École Normale Supérieure (ENS, département de Géographie) et l'IAU îdF organisent depuis 2014 un cycle de séminaires sur les questions urbaines. Ouverts à un public d'étudiants et de professionnels, ces séminaires ont pour objectif de croiser et de confronter les points de vue des chercheurs, professionnels, élus et représentants de la société civile sur des thématiques à enjeux pour la région. Mieux comprendre les questions urbaines et identifier des pistes pour l'action, telles sont les orientations de ces séminaires ENS – IAU.

Proposés alternativement dans les locaux de l'ENS et de l'IAU, ils sont co-organisés par des élèves de l'ENS, sous la responsabilité d'Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, directrice du département de géographie, et par l'IAU, sous la responsabilité de Brigitte GUIGOU, chargée de mission formation partenariat recherche.

En 2015/2016, le thème du cycle est « Fractures sociales fractures spatiales ». Le 1^{er} séminaire du 11/12/2015 portait sur « l'école : un enjeu d'égalité territoriale ? » et s'est déroulé à l'ENS.

Il a été coordonné par deux élèves de l'ENS : Agnès BASTIN et Sonia DINH, et pour l'IAU, par Corinne DE BERNY, géographe-urbaniste et Brigitte GUIGOU, avec l'appui de Gérard LACOSTE.

Le programme et les synthèses des séminaires sont consultables en ligne sur le site de l'IAU (<http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/societe-et-habitat/politique-de-la-ville/les-seminaires-ens-iau-sur-les-questions-urbaines.html>)

Contact : brigitte.guigou@iau-idf.fr

PROGRAMME du 11 décembre 2015

14h - Accueil

Emmanuèle CUNNINGHAM-SABOT, directrice du département de géographie de l'ENS et Valérie MANCRET-TAYLOR, directrice générale de l'IAU îdF

Introduction

7

Guy BURGEL, professeur de géographie urbaine à l'Université Paris Ouest Nanterre

14h15 - Portrait de la jeunesse francilienne

8

Corinne DE BERNY, IAU îdF

14h45 – Ségrégations et enjeux de la mixité scolaire

10

Arnaud RIEGERT, Doctorant à l'école d'économie de Paris

15h15 – Les territoires de l'école : inégalités socio-spatiales

12

Catherine MOISAN, ancienne Directrice de la DEPP – Ministère de l'Éducation nationale, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

16h - Table ronde : quels leviers d'action pour les collectivités locales ?

16

Animée par Brigitte GUIGOU, IAU îdF avec :

Fabrice BEAUDONCK, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Pôle Education Sports et Jeunesse, Programmation des collèges et carte scolaire

Virginie HASSAN, Ville de Tremblay-en-France, chef de projet réussite éducative

Claudie MARTENS, Région Île-de-France, directrice des politiques éducatives et de l'équipement à l'Unité Lycées

17h – Ouverture

19

Gérard LACOSTE, IAU îdF

Bibliographie, ressources Web

20

L'école : un enjeu d'égalité territoriale ? Une mise en perspective, par Guy BURGEL

Guy BURGEL est professeur de géographie urbaine à l'Université Paris Ouest Nanterre.

Dans son introduction Guy BURGEL rappelle que l'école renvoie à une somme d'enjeux complexes, à la fois politiques, économiques, sociaux et géographiques. Il propose de les analyser et de les interroger selon quatre entrées distinctes et complémentaires, ce qui le conduit à identifier une série de questions.

- **Les fonctions de l'école**

On peut distinguer trois fonctions de l'école : l'instruction, l'éducation du citoyen et la formation à un emploi. Distinguer ces trois fonctions conduit à s'interroger sur la façon dont elles s'articulent. Faut-il, par exemple, changer la hiérarchie des financements : financer davantage le lycée, l'école ou la classe préparatoire ? Doit-on porter une attention spécifique aux plus faibles ou aux plus forts, au risque de favoriser l'élitisme ?

- **Ses missions au fil du temps**

Comment l'école et ses missions ont-elles évolué ? Dans un contexte de massification scolaire, le diplôme est-il toujours valorisé et valorisant ? L'école semble être à la fois l'institution qui peut gommer les inégalités et celle qui les sanctifie en les légitimant par le diplôme. Comment penser et traiter cet antagonisme ?

- **L'école et son inscription dans le territoire**

L'espace marque et démarque les individus et les institutions, et l'école contribue à cette qualification du territoire.

Comment l'espace et l'école jouent-ils à la fois comme stigmaté et comme ressource ? Des stratégies sont mises en place par les familles pour éviter l'école de secteur en s' « exfiltrant » par le public, le privé ou le déménagement. De leur côté, les pouvoirs publics délimitent l'espace à travers l'instauration de zonages prioritaires. Pour changer l'école, faut-il changer l'espace ?

- **Ecole, éducation et action publique, quelles réformes ?**

Faut-il agir sur le contenu ou les méthodes d'enseignement ? Faut-il redéfinir les zones d'éducation prioritaire ou déssectoriser ? Enfin, faut-il changer les priorités financières ? Tous ces défis font de l'école, et de son inscription dans l'espace un enjeu éminemment politique.

Une région jeune, dynamique et cosmopolite marquée par de profondes disparités, par Corinne DE BERNY, IAU îdF

Corinne DE BERNY, géographe – urbaniste et chargée d'études à l'IAU îdF, est responsable des études relatives à l'éducation et aux établissements d'enseignement.

Dans ce cadrage, Corinne DE BERNY présente les principales caractéristiques de la jeunesse d'Île-de-France en matière d'école et d'égalité territoriale.

- **Une région jeune, des disparités de niveau d'études marquées**

L'Île-de-France est une région jeune où les 15-29 ans sont surreprésentés : la jeunesse est nombreuse et cosmopolite (IAU, 2012).

Malgré un niveau d'étude moyen plus élevé que dans les autres régions, l'Île-de-France est traversée par des inégalités sociales qui se traduisent spatialement, par les dichotomies

Est-Ouest mais aussi Nord-Sud. Les jeunes sans diplôme sont ainsi répartis de manière très inégale sur le territoire.

En croisant ces constats avec une analyse de la géographie des facteurs de risque d'échec scolaire, il apparaît que certains territoires cumulent les risques comme la Seine-Saint-Denis ou des territoires plus périurbains comme les Mureaux ou Provins.

- **Une géographie contrastée des risques d'échec scolaire**

Cette analyse géographique des facteurs de risque a été réalisée par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) et le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications). Elle s'appuie sur des éléments de contexte territoriaux, selon une approche « écologique » de l'éducation dans laquelle le niveau d'éducation est le résultat d'interactions entre les individus et leur environnement.

Les indicateurs pris en compte pour la prédiction du décrochage scolaire sont le niveau de revenus, le chômage et la précarité dans l'emploi, le niveau de diplôme des 45-54 ans, le pourcentage de familles

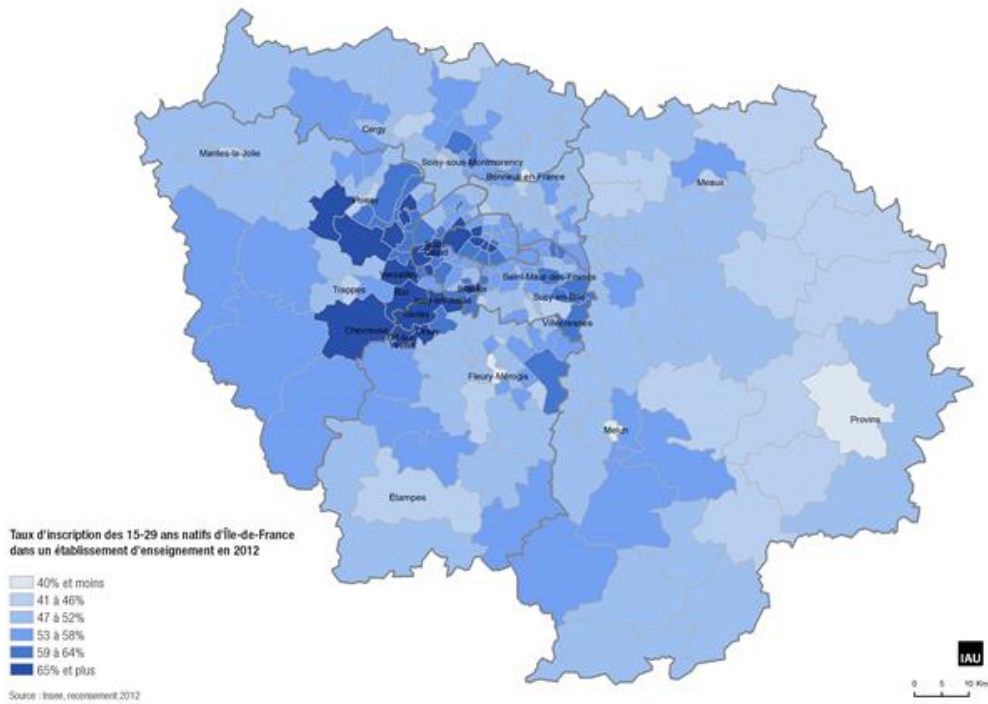
monoparentales, de familles nombreuses et de logements HLM.

La jeunesse francilienne dispose cependant de plusieurs atouts : un meilleur accès à l'enseignement supérieur, une forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur et de meilleures chances d'ascension sociale. En contrepartie, les risques sont ceux d'une part élevée de sans-diplômes, et d'un manque de mixité sociale.

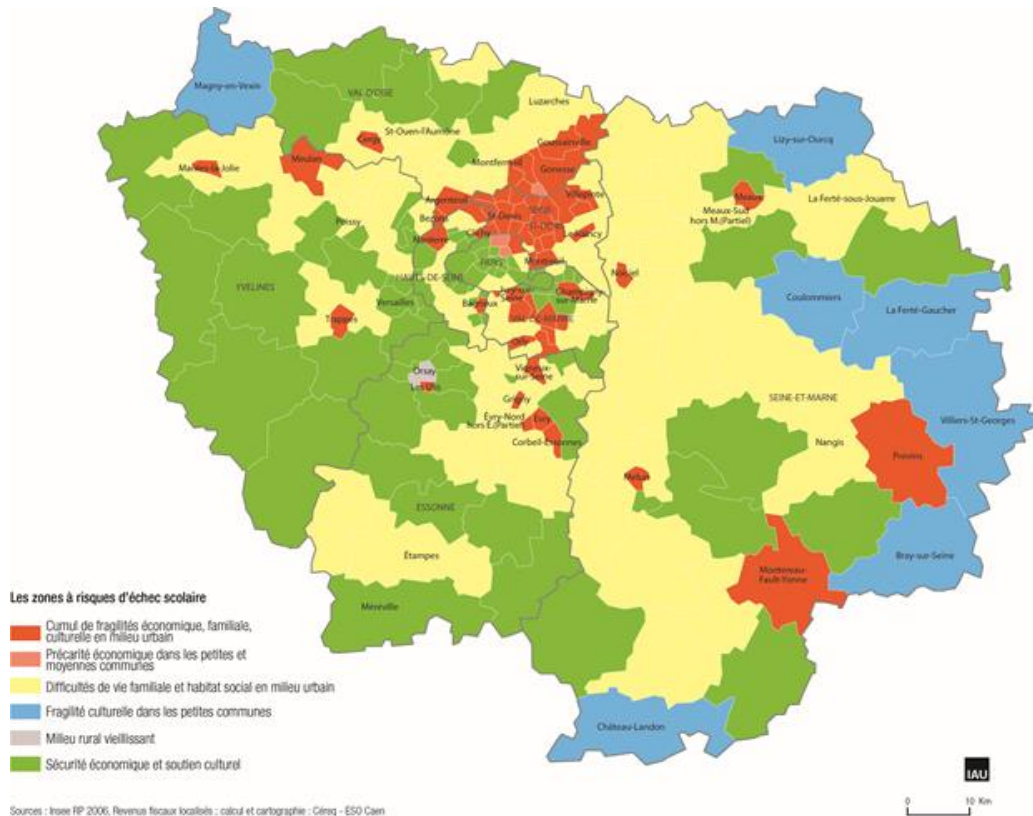
Dans un contexte difficile en matière d'insertion professionnelle (15% des jeunes Franciliens ne sont ni en formation, ni en emploi en 2012), l'enjeu éducatif est fort car le diplôme supérieur demeure le principal levier d'ascension sociale et le principal rempart contre le chômage.

Géographie des facteurs de risque scolaire

Part des jeunes actifs d'Île-de-France inscrits dans des établissements d'enseignement



Les zones à risques d'échec scolaire (Atlas académique)



Ségrégations et enjeux de la mixité scolaire : les apports de l'économie de l'éducation, par Arnaud RIEGERT, école d'économie de Paris

Arnaud RIEGERT est doctorant à l'Ecole d'Economie de Paris. En collaboration avec Son-Thierry LY, il a publié des rapports pour le compte du Conseil national d'évaluation du système scolaire sur la mixité et la ségrégation scolaires. Dans cet exposé il apporte un éclairage sur les principaux résultats de la recherche récente en économie de l'éducation.

L'économie de l'éducation constitue un champ émergent et distinct de la sociologie de l'éducation mais complémentaire. Elle apporte une confirmation quantitative des observations sociologiques. Ces résultats quantitatifs permettent d'anticiper les effets des politiques publiques.

• Mixité et ségrégation : définitions

La mixité se définit comme la fréquentation par des individus aux caractéristiques différentes des mêmes lieux ou des mêmes réseaux.

Trois dimensions de la mixité se croisent sans se confondre :

- la mixité sociale, mesurée via la catégorie socio-professionnelle des parents ;
- la mixité scolaire mesurée à partir des résultats scolaires au brevet ou au bac ;
- la mixité ethnoculturelle mesurée à travers la nationalité et/ou de l'origine des parents.

A l'inverse, la ségrégation est définie comme la séparation des individus en fonction de leurs caractéristiques. On peut distinguer une ségrégation inter-établissement (des établissements ont des publics différents) et une ségrégation intra-établissement (les classes sont organisées par niveaux)

• Effets de la mixité sur les inégalités

Les effets de la mixité sur les résultats scolaires sont difficiles à évaluer dans la mesure où on ne peut pas isoler ce facteur. Des études montrent que concentrer les élèves en difficulté dans les mêmes classes ne permet pas d'améliorer leurs résultats et que les classes mixtes ont un effet neutre sur les bons élèves. Dans tous les cas, la mixité semble avoir un effet globalement positif, notamment sur la capacité à se préparer à la citoyenneté et à appréhender autrui.

• Comment mesurer la ségrégation ?

Arnaud RIEGERT s'appuie sur un « *indice d'exposition* » reflétant pour chaque élève le pourcentage d'élèves issus d'une catégorie socio-professionnelle supérieure (CSP+) présents dans sa classe (ou son

établissement). Cet indice est calculé pour chacun des élèves CSP+ et la moyenne de cet indice définit un *taux d'exposition moyen* pour les élèves de cette catégorie.

Le même calcul peut être effectué pour les élèves issus des classes populaires. La différence entre les deux taux constitue un *indice de ségrégation sociale*. Alors que cette ségrégation sociale est élevée dès l'entrée à l'école du fait de la ségrégation résidentielle, elle reste stable au cours de la scolarité.

A l'inverse, *l'indice de ségrégation scolaire*, qui mesure selon une méthode similaire la concentration ou l'homogénéité de la répartition des meilleurs élèves, a tendance à augmenter (effet des options, classes de niveaux...).

• Impacts sur le ressenti des élèves

Peut-on envisager la ségrégation intra-établissement comme un remède afin de faire baisser la ségrégation inter-établissement ? Cela a pu être pensé, à travers la création de classes de niveau, mais il ne faut pas occulter les ressentis des élèves. Cette ségrégation au sein de l'établissement est ressentie plus fortement par les élèves alors que le débat public porte surtout sur la ségrégation inter-établissement.

• Le système français est-il ségrégué ?

En moyenne, la France ne paraît pas très ségréguée. Mais, derrière les moyennes, se cachent de très fortes disparités. Ainsi, 10% des élèves étudient dans des établissements dans lesquels moins de 5% des élèves sont issus de catégories socio-professionnelles supérieures, alors que les CSP+ représentent 22% des élèves. Si la ségrégation intra-établissement se

retrouve partout (la moitié des collèges ayant des classes de niveau), la ségrégation inter établissements est plus accentuée dans les territoires urbains.

• **Mécanismes de ségrégation**

Près de 20% des élèves français sont scolarisés dans le privé, qui joue un rôle très significatif dans la ségrégation.

La réforme actuelle du collège permet une homogénéisation de l'offre scolaire, mais certains craignent qu'elle ne provoque une fuite vers le privé. Celui-ci a néanmoins une capacité d'accueil limitée et reste souvent sélectif.

L'offre scolaire (à travers les options proposées) est également un critère de différenciation entre établissements et entre classes.

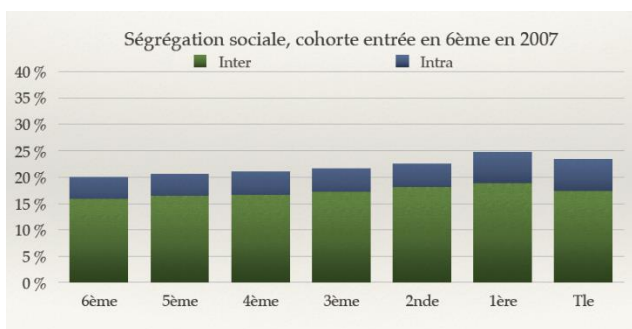
Sectorisation et affectation constituent deux étapes dans l'allocation des élèves aux établissements :

- Quels établissements sont accessibles en fonction de mon adresse ?
- A quel établissement suis-je affecté et selon quels critères ?

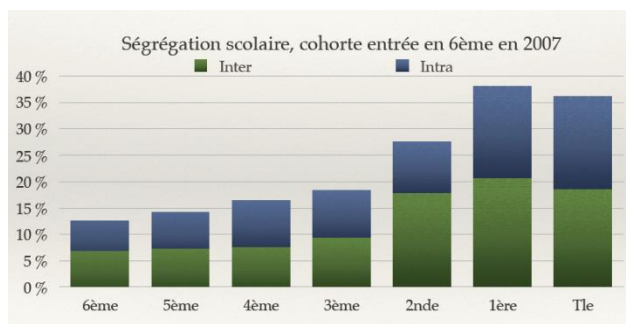
La carte scolaire est un outil qui fait débat. D'un côté, elle limite la fuite des élèves des catégories sociales supérieures des établissements populaires. De l'autre, elle contrarie l'accès des catégories populaires aux établissements plus recherchés. En 2007, lors de l'assouplissement de la carte scolaire, on a plutôt observé dans les « mauvais » établissements une fuite des bons élèves mais le mouvement inverse ne s'est pas vérifié.

La **ségrégation résidentielle** explique environ 80% de la ségrégation inter-établissements. On observe en fait plutôt une « ghettoïsation » par le haut : ce sont les catégories les plus favorisées qui recherchent l'entre-soi. Des propositions ont été formulées pour favoriser la mobilité scolaire. Par exemple, en pensant des secteurs multi-collèges. Cependant, il s'agit d'une question sensible car il existe un risque de déracinement des élèves et de perte des réseaux d'amitié qui peut avoir des effets négatifs sur la scolarité. La prise en compte des relations amicales, de l'ancrage scolaire et du bonheur à l'école sont également des enjeux importants à mieux prendre en compte dans les politiques éducatives.

Ségrégation sociale au cours de la scolarité :



Ségrégation scolaire au cours de la scolarité :



Source : Arnaud RIEGERT

Comment lire les indices utilisés dans l'intervention ?

L'indice de ségrégation sociale

Plus il est élevé, plus il traduit une concentration des élèves CSP+ entre eux.

Un indice égal à 0 signifierait une répartition homogène des CSP dans tous les établissements. Un indice égal à 100, un regroupement de tous les CSP+ dans des établissements n'accueillant qu'eux.

(Voir mode de calcul page précédente)

L'indice de ségrégation scolaire

Construit selon le même mode, il traduit pour une cohorte d'élèves, le degré de concentration des meilleurs d'entre eux, c'est-à-dire ayant obtenu les meilleures notes au brevet (quartile supérieur) au cours de leur scolarité.

Ségrégation inter et intra-établissement

Ces indices peuvent mesurer les écarts entre établissements, ou entre l'ensemble des classes au sein des établissements. Comme on peut le voir, la sélection selon le niveau s'accroît fortement au lycée.

Les territoires de l'école : inégalités socio-spatiales, par Catherine MOISAN, DEPP

Après plusieurs années d'enseignement des mathématiques dans le secondaire, Catherine MOISAN est entrée au Ministère de l'Education Nationale où elle a rempli des missions d'expertise. Elle a ensuite travaillé à l'Inspection Générale de l'Education Nationale avant de rejoindre la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) dont elle a été directrice jusqu'en décembre 2015.

Face aux inégalités du système éducatif, des dispositifs d'observation et d'analyse des politiques publiques de lutte contre ces inégalités seront mises en place. Lesquels ? avec quels résultats ?

- **Une prise de conscience au début des années 1980**

Elevant le niveau d'une grande partie de la population et formant une élite, le système éducatif français a longtemps fondé un projet reposant sur une idée : celle selon laquelle l'uniformité de l'enseignement est gage d'égalité.

Cependant, d'après l'enquête PISA¹, la France figure aujourd'hui parmi les pays les plus inégalitaires, inégalités sociales, spatiales et de genre se combinant.

Dans les années 1980, ce principe commence à être remis en cause, notamment par la création de zones d'éducation prioritaire (ZEP) : on reconnaît alors que certains établissements concentrent les inégalités.

En outre, en 1983, Antoine Prost publie un rapport important « Les lycées et leurs études au seuil du XXI^{ème} siècle » qui souligne les disparités. Une vague de décentralisation touche collèges et lycées la même année.

- **L'allocation des moyens dans les établissements : un moyen de compenser ces disparités ?**

Plusieurs critères sont pris en compte pour distribuer les moyens alloués par l'Etat aux établissements :

- le nombre d'élèves prévus ;
- des critères de ruralité
- les caractéristiques socio-économiques des communes.

Ces moyens incluent le nombre de postes attribués. En 2016, le nouveau modèle d'allocation des moyens dans les écoles et collèges distingue 15 profils académiques qui croisent, critères sociaux (niveau de vie médian) et territoriaux (ruralité) jusqu'au quartier

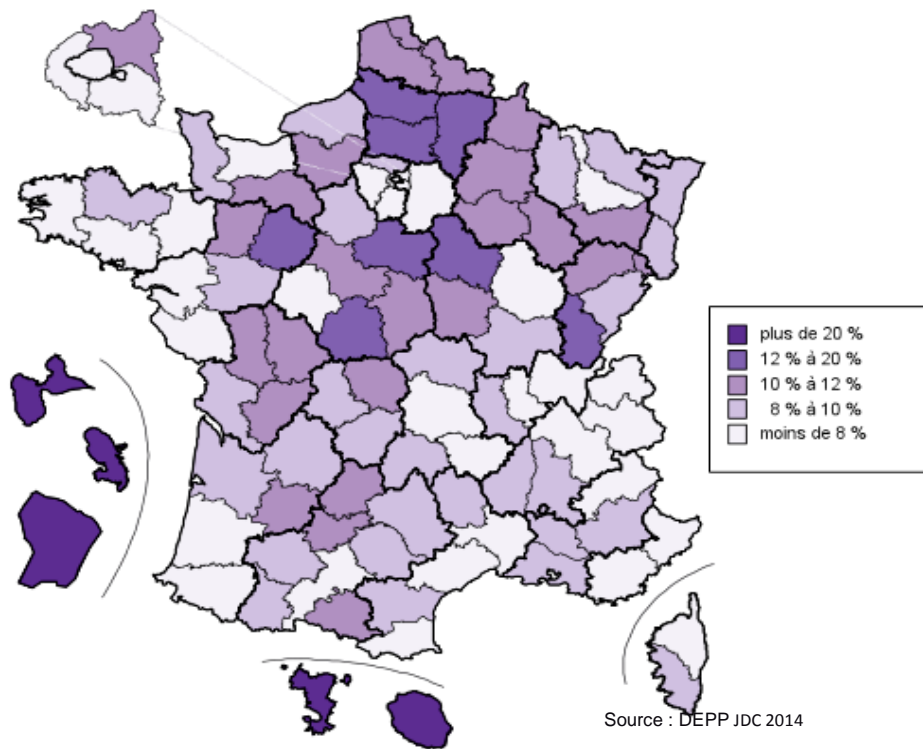
- **Les inégalités éducatives régionales**

Dans *Géographie de l'Ecole* réalisé par la DEPP, plusieurs indicateurs (illettrisme, espérance pour un élève de 6^{ème} d'obtenir le baccalauréat) révèlent des disparités inter et infrarégionales très importantes, entre espaces ruraux et urbains en particulier.

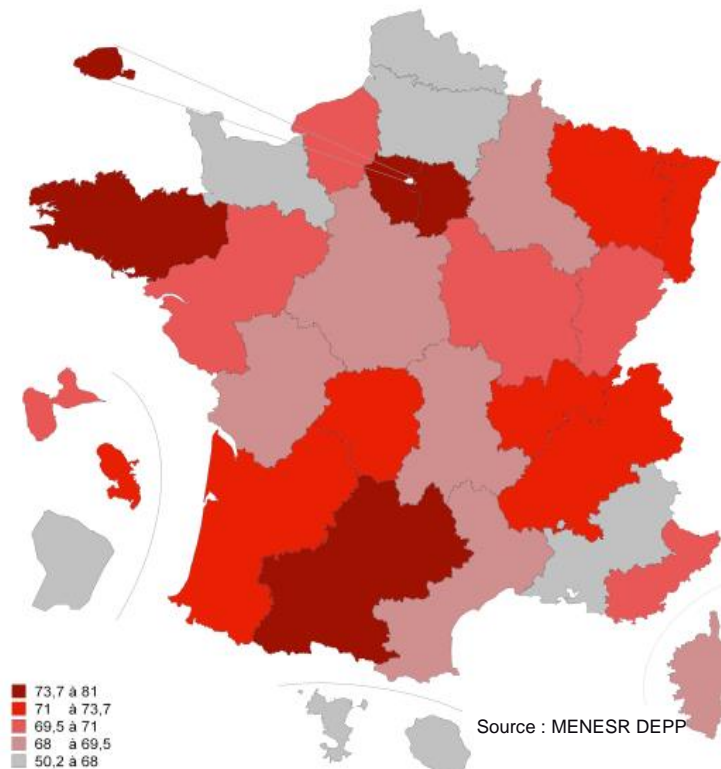
En France, 23% des écoliers sont scolarisés dans les 20% des communes les plus pauvres, avec des phénomènes de concentration dans certains territoires : 67% des écoliers de Seine Saint Denis sont scolarisés dans les 20% de communes les plus pauvres ; 0% des écoliers de Paris.

¹ L'enquête PISA mesure le niveau des élèves de 15 ans en Europe.

Proportion de jeunes français de 17 ans en difficulté



Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6^{ème} en 2013



- **Ségrégation sociale dans les collèges**

C'est en prenant en compte le voisinage que l'on peut faire ressortir la ségrégation entre établissements : il existe des collèges favorisés en milieu défavorisé et inversement. La ségrégation est toujours une notion relative qui dépend du territoire de référence.

Un modèle d'études a été développé par la DEPP pour illustrer les phénomènes de ségrégation et discuter des marges de manœuvre à partir de bases objectives.

Il s'agit, en collaboration avec les acteurs de terrain, d'analyser un territoire comprenant un ensemble de collèges entre lesquels s'exerce le choix des familles, dans une échelle de distance/temps qui rend possible les déplacements.

Les collèges étudiés sont significativement ségrégués entre eux : les différences entre la composition sociale de chaque collège et la composition sociale moyenne des collégiens du territoire sont importantes.

Des cartes représentant l'origine sociale des élèves et leur domicile permettent de présenter le territoire aux parents et chefs d'établissement, à partir de bases objectives pour amener la discussion.

Ainsi on peut faire émerger des lieux pour lesquels il existe une marge de manœuvre quant à la question de la ségrégation. Les cartes de la page suivante explicitent la méthode décrite.

Qu'en est-il des inégalités en termes d'équipe pédagogique ?

Il est difficile d'attirer les professeurs dans les départements les moins attractifs. Et cela ne concerne pas seulement les professeurs ayant le plus d'expérience.

Il faut parvenir à un renouvellement équilibré des enseignants : un renouvellement trop fréquent empêcherait toute continuité pédagogique ; un renouvellement trop faible témoignerait d'un effet de captivité.

Quel est l'impact des classements d'établissements réalisés par les médias ?

Comment promouvoir, l'indice de « valeur ajoutée des lycées » (IVAL) ?

La DEPP intervient dans les classements fréquemment médiatisés, produisant des indicateurs qui ne sont pas uniquement fondés sur les performances au bac.

Ainsi, l'IVAL « indice de valeur ajoutée des lycées » permet de prendre en compte la valeur ajoutée des établissements, c'est-à-dire leur capacité à faire progresser les élèves, et leur capacité à garder les élèves.

Parmi les meilleurs lycées selon l'IVAL, cinq sont situés en Seine-Saint-Denis (93).

- **Des expérimentations pour réduire la ségrégation entre établissements**

Dans dix-sept départements pilotes, des expérimentations ont été lancées tout récemment. Ces territoires comprennent un ensemble de collèges relativement proches mais ségrégués.

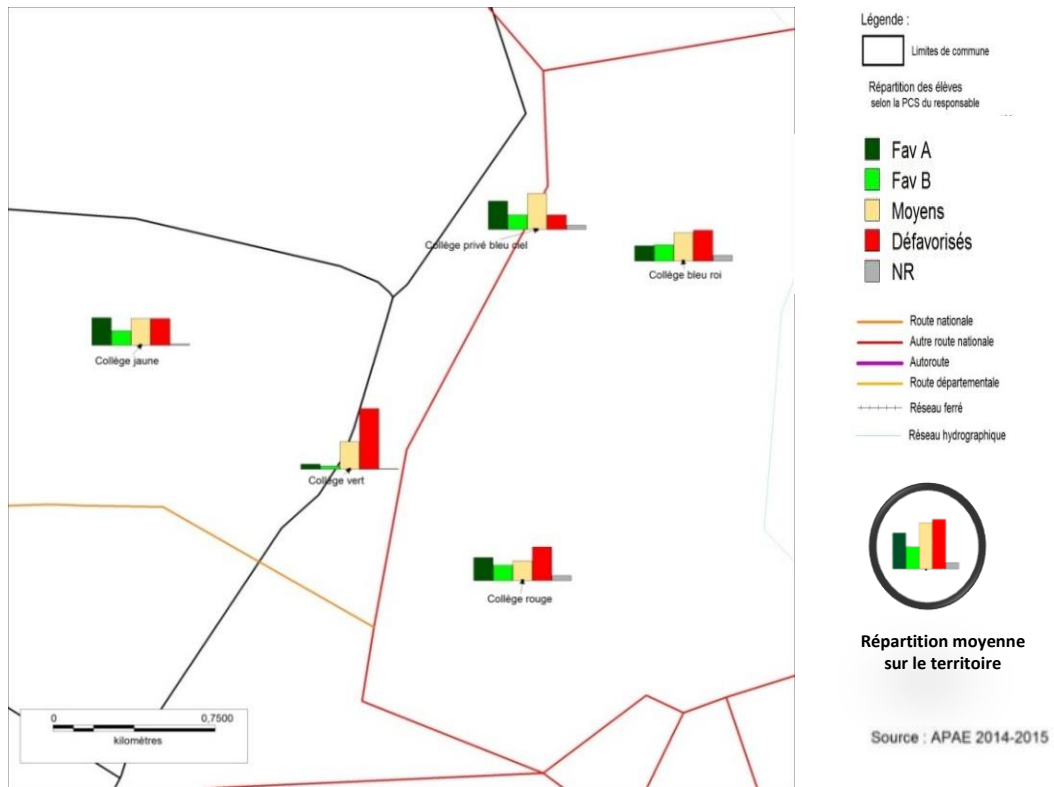
En 2016, l'affectation des élèves sera concertée entre les familles et le département, selon un ordre de préférence établi par les parents puis selon des critères sociaux, pédagogiques, et selon l'école primaire d'origine.

La méthodologie est la suivante :

- Dans un premier temps la composition sociale des élèves dans un ensemble de collèges est analysée, à partir de différentes classes de catégories socio-professionnelles.
- Sur le même territoire, c'est ensuite le lieu de résidence des élèves de chaque collège qui est localisée

Un exemple de cartographie des résultats est fourni ci-après.

Composition sociale de chaque collège



Origine géographique des élèves pour chaque collège

Collèges d'une ville moyenne et d'une commune périphérique : entrants en 6ème hors SEGPA

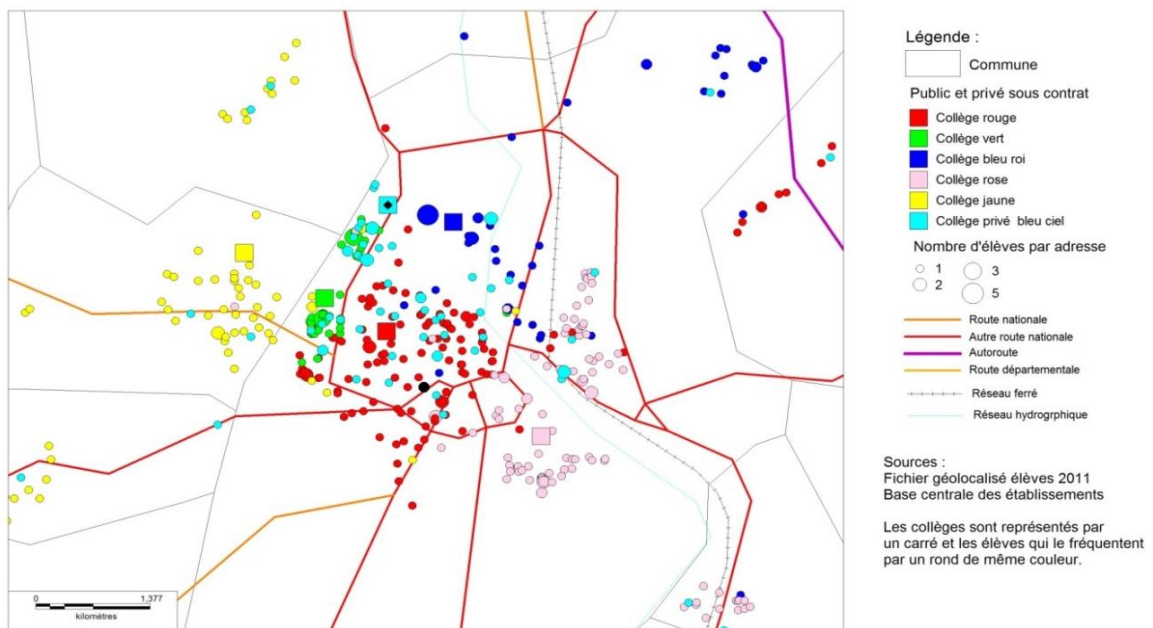


Table ronde : Quels leviers d'action pour les collectivités locales ? animée par Brigitte GUIGOU, IAU îdF

La table ronde a pour objectif de mieux comprendre le rôle et les politiques menées par les collectivités en matière scolaire et éducative.

Si les compétences des communes, départements et régions sont diverses (voir encadré) toutes disposent de leviers pour favoriser la mixité inter et intra-établissements. La table ronde met l'accent sur deux grands types de dispositifs : la sectorisation/ affectation, et les actions éducatives mises en place par les collectivités en partenariat avec d'autres acteurs et, parfois, avec les parents d'élèves. Quels sont, sur ces thèmes, les outils d'observation et les leviers dont disposent les collectivités ? Quels en sont les apports et les limites ? Comment se construit le partenariat ?

Autant de questions posées aux participants :

- La commune de Tremblay-en France est une commune de Seine-Saint-Denis de plus de 34 000 habitants, mixte sur le plan social. Elle est très investie dans la politique éducative, de façon pérenne via le volet éducatif de la politique de la ville et, pour la période 2014/2017 via un projet éducatif territorial. **Virginie HASSAN** en est le chef de projet.
- Le département des Hauts-de-Seine (92) est globalement riche mais il demeure très contrasté sur le plan social. Le conseil départemental s'investit notamment dans la question de la sectorisation. **Fabrice BEAUDONCK**, du Pôle Education Sports et Jeunesse, est chargé de la programmation des collèges et de la carte scolaire.
- La région Île-de-France a développé des initiatives innovantes comme les ateliers de l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire. **Claudie MARTENS** est directrice des politiques éducatives et de l'équipement à l'unité Lycées.

Compétences de chaque niveau territorial

La commune est chargée de l'école maternelle et primaire : elle gère les bâtiments mais aussi les sectorisations et les affectations.

Le département s'occupe des collèges. En revanche, il existe une dissociation entre la compétence de découpage des secteurs, qui relève de la collectivité, et l'affectation des élèves dans les collèges, qui relève de l'Etat.

La région a pour compétence la construction des lycées.

Sectorisation et affectation : quels sont les leviers d'action ? Sont-ils suffisants ?

« Le département qui a le souci de la mixité a mis en place des outils d'observation indispensables pour agir » Francis BEAUDONCK.

Depuis 2004, le département des Hauts-de-Seine, en charge de la sectorisation, s'est doté d'outils d'observation de la répartition des élèves dans les collèges en fonction de leur domicile. Par le biais d'une convention signée avec le Rectorat, le département dispose aussi de la CSP des parents, ce qui permet des cartographies plus précises. Ces outils serviront à engager la concertation avec les communes sur la carte scolaire. Au sein des Hauts-de-Seine, les communes ont des politiques très différentes vis-à-vis de la sectorisation et une modification de la carte scolaire est un défi car il faut l'appui communal.

Malgré la carte scolaire, beaucoup de dérogations sont accordées, notamment par le Rectorat.

Du fait de la ségrégation résidentielle, la mixité est parfois difficile à mettre en œuvre à l'échelle de la commune, ce qui rend l'échelon intercommunal plus pertinent.

La mixité passe aussi par la programmation des équipements : proposer des collèges de qualité est un enjeu. Nous constatons d'une façon générale une corrélation entre l'état du bâti et les incivilités : les collèges neufs sont respectés par les élèves, même dans les secteurs les plus difficiles.

« La région dispose de leviers d'action via la compétence de construction pour les lycées. »
Claudie MARTENS

La région dispose de deux leviers d'action : la localisation des constructions ou extensions des lycées ; mais aussi la programmation des établissements qu'elle construit.

Une manière de créer de la mixité est de concevoir des établissements polyvalents et de plus grande taille, c'est-à-dire des établissements qui regroupent filières technologiques, générales et professionnelles.

Claudie Martens donne l'exemple de Bagneux (92), commune qui concentre une population défavorisée importante et qui ne possède pas de lycée général. Les lycéens de Bagneux sont scolarisés à Lakanal, lycée prestigieux de la commune de Sceaux. Face à la croissance

démographique de la ville, la Région s'est posé la question de la construction d'un nouveau lycée de 500 places à Bagneux. Une alternative a alors été envisagée : créer une annexe du Lycée Lakanal à Bagneux, qui permettrait de délocaliser tous les élèves de seconde. Cette option ambitieuse aurait permis de conserver la mixité sociale qui existait au sein du lycée Lakanal mais a été abandonnée.

Le jumelage entre lycées prestigieux et lycées défavorisés est une voie à creuser, pour les élèves comme pour les professeurs. La question de l'offre post-bac est aussi cruciale surtout en ce qui concerne les classes préparatoires qui sont très attractives et concentrées à Paris.

Peut-on développer des actions éducatives qui accompagnent les élèves ?

« La mobilisation d'acteurs du territoire, notamment d'acteurs sociaux, et de parents d'élèves est une condition de réussite », Virginie HASSAN.

La commune de Tremblay-en-France (93) a adopté un projet éducatif territorial (2014-2017) et s'appuie sur différentes actions en faveur des élèves dans le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Le projet permet de mettre en place des partenariats avec les équipements publics et les associations de la ville afin de développer des parcours thématiques sur le temps périscolaire : sport, culture, science, etc.

L'enjeu est de proposer des activités périscolaires de qualité pour tous. Dans le cadre du Projet de réussite éducative (PRE), des actions spécifiques concernent des enfants et adolescents, de 2 à 16 ans ayant des difficultés scolaires, sociales... La motivation des équipes pédagogiques est un facteur important de réussite de ces projets qui mettent l'accent sur l'épanouissement de l'élève et pas uniquement sur ses résultats. Ce type de démarche suppose de mobiliser les acteurs locaux : services sociaux, centres sociaux...

Un autre facteur important est la co-construction des projets avec les parents d'élèves et les associations.

Quant à la région, elle propose une dotation de solidarité, c'est-à-dire des moyens supplémentaires alloués à des lycées sélectionnés selon des critères socio-économiques.

Cette dotation permet de financer des projets éducatifs variés et des sorties pédagogiques. Mais les outils d'évaluation de ces dispositifs en termes de réussite scolaire manquent.

Comment développer les liens avec les parents ?

Des expérimentations sont menées afin de faciliter le dialogue entre les parents d'élèves et les équipes enseignantes : il existe des ateliers comme « l'école des parents », atelier linguistique de découverte de l'école ou des outils comme « la mallette des parents » destinés à leur apprendre comment aider leurs enfants sans être compétents dans la discipline.

Ouverture, par Gérard LACOSTE, IAU îdF

Gérard LACOSTE, directeur général adjoint de l'IAU jusqu'en juillet 2014, a notamment développé le partenariat avec la recherche et l'enseignement supérieur.

Face aux inégalités croissantes, plusieurs questions abordées lors des débats laissent percevoir de nouveaux axes de recherche et des questionnements pour l'ensemble des acteurs concernés par le monde éducatif :

- **Les représentations de l'école**

Chacun a sa propre idée de l'école, nourri de son expérience d'élève, d'étudiant, de parent ; influencé par ce qu'il lit dans la presse, ce qu'il entend dans son entourage...

Comment contribuer à forger une représentation « juste » de l'école ? Comment aller au-delà des stéréotypes nourris par des classements simplistes (classement des établissements selon le seul taux de réussite au bac) et de mieux prendre en compte la valeur ajoutée de chaque établissement ?

- **L'évaluation des politiques, un enjeu essentiel**

Réforme du collège, nouveaux programmes, réforme des rythmes scolaires... Le sentiment que la communauté éducative vit au rythme du changement est répandu, mais sa portée n'est pas vraiment perceptible.

Après chaque réorientation des politiques scolaires, comment en évaluer les effets ?

- **Nouvelles technologies, nouveaux défis...**

Quels savoirs veut-on transmettre et à l'aide de quels moyens ?

Dans un contexte d'émergence du support numérique qui suscite un développement de l'enseignement à distance, va-t-on vers une déterritorialisation des savoirs ?

- **Diversité et égalité des chances**

Comment adapter l'école à la singularité francilienne, à savoir un fort cosmopolitisme et des inégalités territoriales marquées ?

Faut-il pour cela redéfinir les missions données à l'école ?

- **L'éducation, enjeu national, enjeu local...**

Comment ce débat s'inscrit-il dans la nouvelle étape de la décentralisation, qui se traduit par une recomposition des pouvoirs locaux et un nouveau partage des compétences ?

Bibliographie – Ressources Web

Céreq (2014), *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*, Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP, 140 p.

DEPP (2014), *Géographie de l'École 2014*, Onzième édition, 148 p.

FACK Gabrielle, GRENET Julien, BENHENDA Asma (2014), « L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France », Institut des Politiques Publiques, Rapport n°3, juin 2014, 202 p.

FRANCE STRATEGIE (2015), « La géographie de l'ascension sociale », *La Note d'analyse*, n°36, nov. 2015, 8p.

IAU-îdF (2012), « La jeunesse, fabrique du futur », *Les Cahiers de l'IAU*, n°164, oct.2012, 112 p.

LY Son Thierry, MAURIN Éric, RIEGERT Arnaud (2014), « La mixité sociale et scolaire en Île-de-France : le rôle des établissements », Institut des Politiques Publiques, Rapport n°4, juin 2014, 98 p.

LY Son Thierry, RIEGERT Arnaud (2015), « Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français », Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire – CNESCO, Conférence de comparaisons internationale – Etude Ly-Riegert, 56 p.

MOISAN Catherine, SIMON Jacky (1997), *Les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire*, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, La Documentation Française, 82 p.

RESSOURCES WEB

France stratégie : <http://www.strategie.gouv.fr/>

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.education.gouv.fr/>

POUR ALLER PLUS LOIN

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger (2009), *L'élitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*, Editions du Seuil, coll. « La république des idées », 117 p.

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger (1990), *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Editions du Seuil, coll. « Points actuels », 198 p.

DUBET François (2004), *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Editions du Seuil, coll. « La république des idées », 95 p.

DUBET François, DURU-BELLAT Marie (2015), *Dix propositions pour changer d'école*, Editions du Seuil, 160 p.

DURU-BELLAT Marie (2006), *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*. Editions du Seuil, coll. « La république des idées », 106 p.

VAN ZANTEN Agnès (2012), *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, coll. « Quadrige », 440 p.



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49